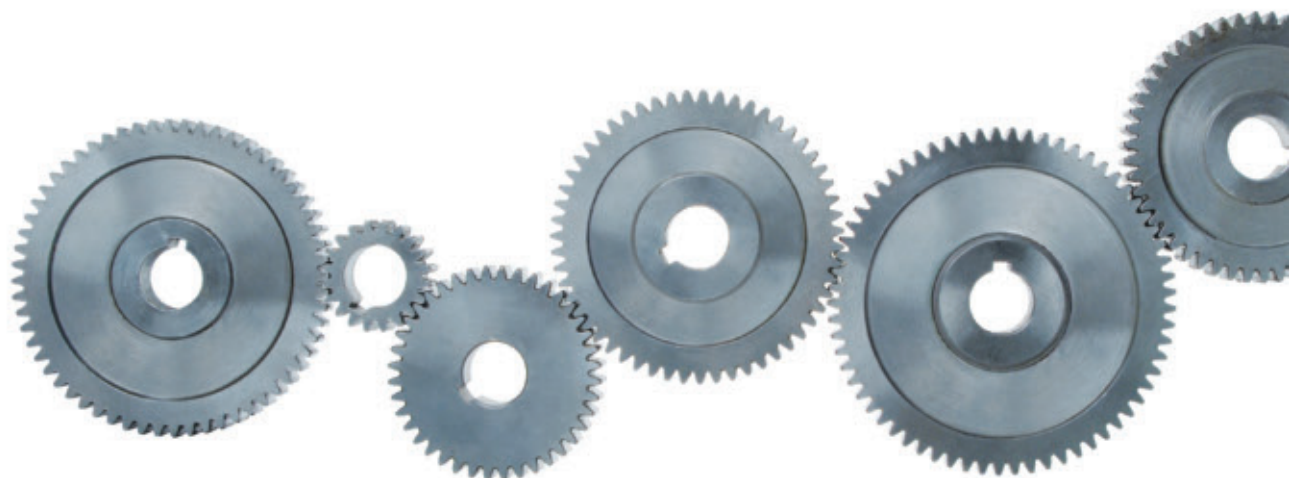


# Les courtiers



CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2009-2010	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
<p>Nous avons mis en œuvre des modifications des Règles de l'OCRCVM relatives à l'initiative de réforme de l'inscription.</p>	<p>Nous avons réduit le nombre de catégories d'autorisation de l'OCRCVM de 46 à 11, simplifié les autorisations de fonctions et de postes, rationalisé les procédures d'autorisation et modernisé nos exigences de surveillance. Nous avons fourni du soutien aux courtiers membres au moyen de quatre ateliers de formation à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal, d'une webémission et de quatre notes d'orientation.</p>	<p>Il s'agit de créer un régime d'inscription qui modernise, harmonise et simplifie les exigences d'inscription pour les courtiers et les personnes physiques dans tous les territoires des ACVM, ainsi que dans l'OCRCVM et l'ACFM.</p>
<p>Nous avons fait progresser le projet du Manuel de réglementation.</p>	<p>Nous achevons de réécrire en langage simple toutes les règles des courtiers membres, nous les avons mises à jour, nous avons éliminé les redondances et nous avons apporté des modifications de fond dans les cas voulus. Nous avons commencé à publier des tranches en vue de la consultation publique.</p>	<p>Une réglementation plus simple et plus accessible améliore la compréhension des règles et renforce la conformité.</p>
<p>Nous avons publié en vue de la consultation un projet de nouveau modèle de tarification des courtiers membres.</p>	<p>Nous avons établi un comité du secteur qui a élaboré un projet de nouveau modèle de tarification des courtiers membres qui satisfait aux principes d'équité, de compétitivité sectorielle, de recouvrement des coûts et de transparence. Nous avons commencé à travailler sur le projet de modèle de tarification des marchés, avec l'apport et la participation active d'un comité du secteur.</p>	<p>Cela assure aux membres de l'OCRCVM un traitement équitable et vient renforcer son engagement de fonctionnement efficient.</p>

Examens de société sur place effectués :

Conformité des finances et des opérations : **141**

Conformité de la conduite des affaires : **96**

Conformité de la conduite de la négociation : **66**

Services de formation fournis dans l'exercice 2009-2010 :

**20** webémissions de formation ayant rejoint **7 043** participants de la profession

**23** séances en direct dans le pays ayant rejoint **900** participants de la profession

L'OCRCVM a publié 21 notes d'orientation sur des questions comme :

- Les meilleures pratiques de surveillance des succursales par le siège social
- Les obligations des courtiers relativement aux fonds négociés en bourse à effet de levier et à rendement inverse
- Les dispositions relatives à l'obligation de fournir le meilleur cours
- La réforme de l'inscription – questions de mise en œuvre

Le processus de mise à jour, de rationalisation, de restructuration et d'amélioration de notre Manuel de réglementation des courtiers membres a exigé des ressources considérables. Cet effort d'envergure simplifiera nos règles et en facilitera la compréhension.

Le Projet du Manuel de réglementation constitue un bon exemple de la façon dont l'OCRCVM fait appel à la consultation et à la collaboration en vue d'améliorer la réglementation et la conformité. Nous avons fait participer les courtiers membres à toutes les étapes clés de la mise à jour et de la rationalisation du contenu, de la résolution des incohérences et de l'élimination des redondances. Nous avons également cherché à faire participer les autres parties intéressées, en tenant des consultations publiques et en recherchant leur apport.

L'OCRCVM soutient les courtiers membres en répondant aux évolutions plus larges de la profession comme la réforme de l'inscription, effort fait par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour mettre à jour complètement l'inscription et les règles de conduite, à l'échelle canadienne, pour les courtiers et les personnes physiques qui sont inscrits. Cette initiative importante sur le plan des politiques vise à renforcer la protection des investisseurs et à rendre l'environnement professionnel plus efficient.

Nous avons apporté un certain nombre de modifications connexes aux règles pour les harmoniser avec celles des ACVM, dans le but de créer un régime d'inscription simplifié et modernisé. Notre personnel a travaillé en collaboration étroite avec les sociétés membres pour les aider à mettre en œuvre ces changements importants.

L'élaboration du nouveau modèle de tarification des courtiers membres illustre la collaboration qui sous-tend l'autoréglementation efficace. Ce projet a comporté une longue consultation, dès les premiers stades, avec un comité de 14 bénévoles du secteur, formant un échantillon représentatif et diversifié de nos membres, ainsi qu'une procédure plus large de consultation publique.

Le modèle de tarification proposé continuerait de fixer une cotisation minimale inférieure aux coûts de réglementation engendrés, tiendrait compte de l'intérêt public en favorisant la compétitivité sectorielle, tout en réduisant modérément le niveau actuel de disparité des cotisations et en maintenant le recouvrement intégral des coûts.